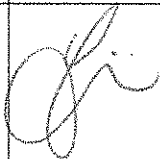



| | | | |
|--|--------------|-------------|---|
| Date de séance → | 14 mars 2017 | Séance | <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire |
| Heure de séance → | 18h00 | | <input type="checkbox"/> extraordinaire |
| Date d'envoi des convocations : 1 ^{er} mars 2017 | | Séance n° 3 | |
| Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 25 janvier 2017 | | | |

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 30 janvier 2017
- 4 – Présentation du Compte financier exercice 2016
- 5 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2016-2017
- 6 – Présentation sorties pédagogiques
- 7 – Contrats, conventions : Photocopieurs – Téléphonie, "Coin nature"...
- 8 – Questions diverses

| Noms | signature |
|--|---|
| <u>Président</u> M. Noël - Principal |  |
| <u>Secrétaire</u> M. Pourtaud, CPE et Fanny Ranarivelo Représentant des élèves |  |

| | Nbre |
|---|------|
| Total des membres du CA | 24 |
| Quorum | 13 |
| Membres présents avec voix délibérative | 18 |
| Membres présents sans voix délibérative | 2 |
| Membres invités en qualité d'experts | 0 |

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2016-2017 :

Membres de droit ou désignés (8)

M. Noël (Principal), Mme Corbeau (Principale adjointe), M. Pourtaud (CPE), Mme Renaudet (Gestionnaire)
Municipalité : Mme Régnier (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)
et M. Ménard, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda

à titre consultatif :
- Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud
- Agent comptable : Mme Jaunin

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2016-2017

LISTE D'EMARGEMENTS - MARDI 14 MARS 2017

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....
Madame CORBEAU Karine.....
Madame RENAUDET Isabelle.....
Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel.....
~~Monsieur BOUVAIS Erwan.....~~

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine.....

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique.....

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels A.T.O.S.S.

Madame VERBAERE Florence.....
Monsieur GUILLOU Yannick.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Noureddine.....
Madame BENAITREAU Anne.....
Madame MENET Sylvie.....
Madame MOUSSUS Christelle.....
Madame RICAUD Liliane.....
Monsieur BROCHARD Gildas.....

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire.....
Madame LANGLAIS Karine.....
Monsieur LAISNEY Sébastien.....
Madame LAUNAY Hélène.....
Madame BOISROBERT-CHOTARD Gwénaëlle.....
Madame FAVREAU Fabienne.....

Représentants des Elèves

Madame RANARIVELO Fanny.....
Monsieur TILLE Logann.....

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine.....

Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar – Mme Benaitreau – Mme Menet – Mme Moussus – Mme Ricaud – M. Brochard
(Suppléants : Mme Charrier – M. Plouet – M. Poyroux – Mme Rest – Mme Staubach – Mme Thomas)
Personnels techniques et administratifs : Mme Verbaere et M. Guillou (Suppléantes Mmes Cury et Vitré)

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves : Mme King – Mme Langlais – M. Laisney – Mme Launay – Mme Boisrobert – Mme Favreau (FCPE)
(suppléants : Mme Chantreau – M. Roquier – M. Le Coz – M. Legoff)
Élèves : Fanny Ranarivelo (4^{ème}) et Logann Tillé (3^{ème}) - (suppléants : Lucas Di Gaetano 4^{ème} et Noe Chovaux-Pintiaux 3^{ème})

* Pour rappel : Membres titulaires de la Commission permanente :

↳ M. Noël - Mme Corbeau - Mme Renaudet - M. Bouvais ou M. Ménard - M. Abchar - Mme Benaitreau - Mme Ricaud
Mme Vitré - M. Roquier - Mme King – Mme Launay – Logann Tillé

Présents au conseil d'administration

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, Mme Jaunin, Agent comptable, M. Pourtaud
Mme Drion (suppléante de M. Bouvais) **conseillère départementale, M. Ménard, conseiller départemental**
Mme Grinda - M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)
M. Abchar, Mme Benaitreau, Mme Menet, Mme Ricaud
Mme Verbaere et M. Guillou
Mme King, Mme Langlais, M. Laisney, Mme Launay
Fanny Ranarivelo (4^{ème})

Absent(s) excusé(s) : - Mme Moussus
- Mme Régnier
- M. Bouvais

Absent(s) : - Mme Boisrobert
- Mme Favreau
- M. Brochard
- Logann Tillé

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h10.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pourtaud, conseiller principal d'éducation et Fanny Ranarivelo, représentante des élèves, acceptent de façon conjointe la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : 17 pour 0 contre 0 abstention

2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

M. Abchar, représentant des personnels enseignants et d'éducation, fait apparaître qu'il doit y avoir une correction à faire sur le point n°5 qui concerne certainement la fin de l'année scolaire 2016-2017 et non 2017-2018.

Le Principal confirme qu'il y a bien une coquille.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

3 – Approbation du procès verbal du C.A du 30 janvier 2017

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir si il y a lieu de revenir sur le procès verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 30 janvier 2017 est adopté à l'unanimité : 17 pour 0 contre 0 abstention

4 – Présentation du Compte financier 2016 : COFI

M. le Principal présente à nouveau Mme Jaunin, agent comptable du lycée Monge en charge du collège Le Haut Gesvres.

Mme Jaunin avait assisté au premier CA de l'année scolaire pour rencontrer les membres.

M. le Principal remercie Mme Renaudet, gestionnaire du collège, pour le travail très précis et rigoureux développé pour le suivi des comptes du collège et pour la réalisation en collaboration avec l'agent comptable du document de présentation du compte financier dans son contenu et sa forme avec le souci de rendre accessibles les différents éléments de comptabilité et de budget relatifs à un établissement public.

Le tableau général de l'exécution budgétaire 2016 a, préalablement au conseil, été adressé aux membres du CA pour que chacun puisse avoir une vue d'ensemble de cette présentation.

M. le Principal propose à Mme la gestionnaire d'apporter des précisions et elle commente le document présenté aux membres du CA relatif au compte financier de l'exercice budgétaire de l'année civile 2016.

Les points généraux en lien avec le contexte de l'établissement sont ainsi évoqués : structure élèves, structure personnels, les opérations menées articulées avec les axes du projet d'établissement, les différents travaux et aménagements réalisés.

Mme la gestionnaire précise les sources de recettes (État, Conseil Général de Loire Atlantique, commensaux, familles...).

Liées aux effectifs, les recettes du Conseil Départemental (dotation de fonctionnement) ont baissé depuis trois ans de façon significative.

Les différents services sont présentés avec le bilan Recettes/Dépenses : AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique).

Mme la gestionnaire souligne une tendance à la baisse quant à la question des dépenses de fonctionnement. Deux raisons majeures sont identifiées : des hivers particulièrement doux et des nouvelles conditions de tarification qui nous ont été favorables consécutivement à la passation de nouveaux marchés en relation avec le cadrage défini par le Conseil Général (Conseil Départemental). Une troisième raison peut être évoquée avec l'attention portée au quotidien sur ces aspects de consommation énergétique.

Le principal souligne que près de la moitié des élèves a pu participer à un voyage, un séjour une activité hors les murs du collège (199 élèves au total) et il faut ajouter toutes les sorties pédagogiques développées qui attestent de la vitalité du collège et de l'engagement des professeurs à proposer des activités pédagogiques (cf CA de l'an passé qui retrace ces projets menés).

Le SRH, service de restauration et d'hébergement qui constitue un poste important est présenté.

La répartition en missions principales montre que la restauration représente 41% du budget.

On observe une légère diminution du nombre de demi-pensionnaires, liée à la diminution des effectifs.

A contrario, le nombre de boursiers en proportion, est en augmentation, bien qu'il reste inférieur au niveau départemental.

Mme Renaudet précise qu'un important effort est maintenu pour repérer et solliciter les familles. Celles-ci peuvent être aidées pour la constitution des dossiers. Certaines familles sont réticentes, pour diverses raisons, à se manifester ce qui est dommage car une partie des fonds sociaux alloués restent disponibles.

Le principal renouvelle un appel aux délégués parents pour essayer de faire passer cette information. Les personnels sont également sollicités pour que chacun n'hésite pas selon ses observations à signaler qu'il semblerait qu'un ou une élève puisse être victime des difficultés économiques en l'évoquant à la direction, au conseiller principal d'éducation voire directement à l'assistant social du collège.

Il est ensuite fait état des dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 63 400 euros au total pour cet exercice 2016

→ 39 000 euros pour le service général (30300 en ALO et 8700 en AP) et 16 600 en SRH (restauration) et encore 7800 en OPC.

De nombreux projets pédagogiques ont été réalisés, ainsi que des travaux dans l'établissement.

Ces travaux, du collège et du Conseil départemental, sont rappelés.

Le Principal évoque au niveau des travaux qu'à pareille époque l'an passé, les parents et les élèves avaient déploré l'état des toilettes garçons, suite à des dégradations.

Mme Renaudet et M Noël déplorait également l'état constaté et le Conseil Départemental a été très réactif suivant même les souhaits formulées avec une partition des toilettes garçons 6^{ème} – 5^{ème} d'une part et 4^{ème} – 3^{ème} d'autre part.

Les travaux ont été réalisés durant l'été et il est tout de même fort regrettable d'avoir eu à constater de nouvelles dégradations depuis le début de l'année et la mise à disposition de ces nouvelles toilettes. Les responsables ont été identifiées et une contribution des familles concernées a été demandée pour participer à la réparation de la dégradation.

↳ Les représentants des parents d'élèves de la F.C.P.E. souhaiteraient que les élèves et leurs familles soient sensibilisés au bon usage de ces lieux et que l'incident évoqué avec sa solution logique soient signalés. De façon complémentaire, une intervention des professeurs principaux auprès de leurs classes et une information en direction des familles soit par le carnet de correspondance soit par courrier pourraient être envisagées.

Mme Jaunin, agent comptable, intervient alors en évoquant de façon introductive la RCBC (réforme du cadre budgétaire et comptable) qui a fixé de nouvelles normes en lien avec la LOLF (Loi d'Orientation Loi de finances) afin de tendre vers une harmonisation avec les règles de comptabilité privée. Toutefois, des spécificités demeurent liées à la comptabilité publique qui ne peut répondre aux mêmes critères sur tous les points. Mme Jaunin précise que ce COFI est le compte rendu aux membres du conseil d'administration et aux différentes instances concernées de l'exécution budgétaire de l'établissement.

Mme Jaunin aborde le commentaire du compte financier en livrant des éclaircissements plus techniques afin de permettre une analyse de la situation des comptes de l'établissement et une mesure du résultat observé. Elle apporte des indicateurs sur le nombre de jours de trésorerie mettant en exergue la bonne capacité du collège à payer ses fournisseurs. Le taux de non recouvrement des créances est faible et résulte du travail mené en direction des familles avec lesquelles le lien est développé. Cela est aussi à mettre en relation avec un contexte socio-économique et le nombre peu important de familles en profonde difficulté sociale et-ou économique. Des familles qu'il faut de fait bien veiller à accompagner en proposant des solutions qui sont possibles comme évoqué précédemment. La vigilance sur ces questions doit être importante et les pratiques développées en témoignent.

19h00 – Arrivée de M. Ménard (→ 18 votants)

De façon synthétique et pour signaler la bonne tenue des comptes et l'attention particulière apportée aux dépenses, au paiement des fournisseurs, au recouvrement des créances, l'agent comptable en vient à des indicateurs classiques qui doivent être apportés dans pareille présentation du compte financier.

Constat du résultat de gestion (pour affectation des résultats) :

- Sur le service Général : - 3 963.73 €
- Sur le service annexe d'hébergement : + 9 554.54 €

Mme Jaunin souligne ainsi la CAF dégagée, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement qui s'élève à 6 163.99 euros avec intégration des amortissements réels (573.18 euros).

De fait le fonds de roulement fin 2016 est à présent de 105592.68 euros auxquels il faut retrancher la valeur des stocks qui est de 4 952.12 euros. Les réserves disponibles sont donc de 100 640.56 euros répartis comme suit :

- Service général : 53 615.05 euros
- Service annexe d'hébergement : 47 025.51 euros

Le fonds de roulement net global et les réserves disponibles résultant d'un suivi attentif par la gestionnaire permet de révéler une gestion rigoureuse selon laquelle l'établissement bénéficie de réserves permettant, en restant attentif à la dépense de fonds publics, d'envisager des investissements au bénéfice des élèves et des personnels dans le fonctionnement quotidien du collège.

Suite à ces éléments deux votes doivent être soumis aux membres du conseil d'administration.

4.1- Vote des membres du CA COFI pour approbation sans réserves 18 pour 0 contre 0 abstention

4.2- Vote des membres du CA sur l'affectation des résultats :

Sur le service Général : - 3 963.73 €

Sur le service annexe d'hébergement : + 9 554.54 €

18 pour 0 contre 0 abstention

5 – Présentation d'éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2016-2017

5.1- M. le principal informe les membres du conseil d'administration que le Conseil Pédagogique a été réuni dernièrement le 28 février pour aborder différentes questions internes organisationnelles et notamment la perspective de l'oral du DNB afin de préciser les modalités d'évaluation de cette épreuve orale.

→ Première information importante à communiquer aux élèves et aux familles, l'oral aura lieu le mercredi 7 juin 2017.

Ce mercredi 7 juin les cours seront suspendus pour les élèves de 6^{ème} de telle sorte que les professeurs puissent être mobilisés pour constituer les jurys nécessaires à la passation des candidats dans le cadre de cet oral qui fait partie intégrante de l'examen.

→ Deuxième information, en complément du travail effectué par les professeurs dans le cadre des EPI et des parcours, une fiche de choix de l'épreuve orale est (*dont copie est distribuée à chaque membre du CA*) remise à chaque candidat pour préciser le choix en question soit EPI (lequel ?), soit parcours (lequel ?). Cette fiche devra être remise au professeur principal pour le 5 mai afin de permettre l'organisation et la répartition des candidats dans les jurys qui vont être constitués. Cette répartition sera aléatoire.

Concernant les parcours, les élèves ont été destinataires durant l'année de document leur permettant de compléter leurs parcours afin d'envisager de faire ce choix à arrêter comme précisé pour le 5 mai au plus tard.

Il est précisé que chaque candidat va également avoir copie de la fiche individuelle d'évaluation (*dont copie est distribuée à chaque membre du CA*) que le jury aura à compléter au moment de l'épreuve de telle sorte que chaque candidat sache ainsi très précisément quels sont les critères d'évaluation et les attendus pour cette épreuve. Cette grille a été élaborée dans le respect des éléments communiqués dans la note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016.

Ces deux documents sont en annexe du PV du CA.

Pour rappel les dates du DNB 2017 sont fixées au jeudi 29 et vendredi 30 juin pour les épreuves écrites, comme précisé sur la note de service n° 2016-208 du 22 décembre 2016 parue au BOEN n° 1 du 5 janvier 2017 relative à l'organisation et au calendrier dans les centres d'examen pour la session 2017. Une modification du déroulé et horaire des épreuves écrites du Diplôme national du brevet pour la session 2017 a récemment été apporté dans la note de service n° 2017-041 du 3-3-2017.

Par ailleurs, le principal évoque qu'une grille a été préparée et communiquée aux professeurs de 3^{ème} pour être complétée – en lien avec les modalités définies officiellement concernant l'évaluation du contrôle continu au sujet du calcul du niveau de maîtrise du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, en fonction des huit composantes dans les cinq domaines (fiche en annexe de ce PV) – et ce, afin de déterminer les points attribués pour chaque candidat (total sur 400) pour le calcul global pour l'obtention du DNB.

Au-delà du contrôle continu, les candidats se verront attribués des points avec l'oral évalué sur 100 et les épreuves écrites évaluées sur 300 (100 points pour l'épreuve 1 en Mathématiques-Sciences et Technologie / 100 points pour l'épreuve 2 en Français-Histoire-Géographie-Education morale et civique / 100 points pour l'épreuve 3 en Oral EPI ou Parcours).

Le principal rappelle qu'une plaquette (4 pages) intitulée "Votre enfant passe le Brevet" éditée par le Ministère de l'Éducation Nationale, a été remise à chaque élève (également disponible sur le site du collège) afin que chacun se familiarise avec les modalités définies. En début d'année une fiche explicative réalisée par le collège avait été distribuée aux élèves et à leurs parents pour expliquer les règles de ce nouveau diplôme national du brevet.

Mmes Launay, King, représentantes des parents d'élèves, demandent si les élèves seront informés du nombre de points obtenus dans le cadre du contrôle continu.

Le principal répond qu'à ce stade, il n'est pas en mesure de préciser de quelle manière cette information sera communiquée. Le travail mené actuellement vise à préparer la définition pour chaque élève de ce nombre de points de telle sorte que tous les professeurs puissent valoriser dans une perspective transversale les travaux effectués pour mettre en évidence le niveau atteint par les élèves dans les domaines liés aux compétences du socle. Cela suppose un travail en amont dans la composition de devoirs.

Un document a été élaboré en interne pour effectuer un pré-calcul au deuxième trimestre pour validation au troisième en complément de ce que les professeurs saisissent sur le logiciel utilisé pour le suivi de l'évaluation.

Le principal ajoute qu'il faut saisir que l'objectif premier du DNB est de valoriser les acquisitions de élèves et de leur permettre d'être placés en situation d'examen pour la première fois dans le cadre d'un diplôme national. Cette étape est formatrice par rapport à d'autres échéances qui surviendront ultérieurement.

La principale adjointe ajoute que concernant le résultat à l'oral du DNB le résultat – comme cela était défini pour l'oral d'histoire des arts par le passé – ne sera pas communiqué par le jury à l'issue de l'oral. Le candidat en prend connaissance à la lecture de son relevé de notes.

Mmes Launay, King, représentantes des parents d'élèves, demandent si les élèves seront préparés avec un oral blanc.

Le principal précise qu'il y a un DNB blanc réalisé dans les conditions de l'examen selon le même planning et les dates sont rappelées : 6 et 7 avril 2017. Pour l'oral, il n'a pas été prévu d'oraux blancs, mais des restitutions liées aux EPI sont organisées par les professeurs et dans le cadre de l'AP des sessions permettent de travailler l'oral pour préparer ce type d'exercice spécifique en appui de ce qui est fait dans toutes les matières. C'est en travaillant régulièrement dans toutes les disciplines dans le respect des consignes des professeurs qui ont une vue globale du travail scolaire que les élèves peuvent le mieux se préparer à ces échéances...

Mmes Launay, King, représentantes des parents d'élèves, évoquent qu'effectivement il y a des similitudes avec l'ancien oral d'histoire des arts.

- Vote des membres du CA pour approbation des dispositions pour l'oral DNB 18 pour 0 contre 0 abstention

5.2- M. le principal évoque la question de l'organisation de la fin de l'année scolaire en lien avec l'accueil dans l'établissement des candidats au DNB (250 candidats : élèves de 3^{ème} du collège le Haut Gesvres et élèves de 3^{ème} du collège privé voisin Helder Camara). Le collège sera donc centre d'examen ce qui ne constitue pas une nouveauté, mais le collège sera une nouvelle fois comme l'an passé centre de correction et de notation. Des professeurs correcteurs seront ainsi convoqués par la DIVEC, service académique en charge du DNB sous l'autorité de M. le recteur, pour venir corriger des copies du DNB d'autres centres d'examen.

L'occupation des locaux pour ces différentes opérations relatives aux examens aura des répercussions logiques sur la disponibilité des salles et des professeurs et au-delà tout aussi logiquement sur les conditions d'accueil des élèves.

Le principal évoque qu'il souhaite qu'un esprit de travail serein domine jusqu'aux derniers jours de telle sorte que les meilleures conditions soient réunies pour accompagner les élèves vers les épreuves du DNB pour ce qui concerne les élèves de 3^{ème}.

Les autres élèves ne sont pas soumis à cette échéance, mais ont à continuer de s'inscrire dans une démarche constructive pour leur parcours scolaire, parcours de collégien.

Les cours seront assurés conformément à l'emploi du temps jusqu'au mardi 27 juin pour tous.

Les salles d'examen seront préparées le mercredi 28 juin.

Deux journées spécifiques de révisions seront organisées pour les 3^{èmes} les 26 et 27 juin 2016.

Un courrier récapitulatif sera adressé aux familles en mai pour bien informer chacun au sujet des modalités d'organisation de l'accueil des élèves sur les deux dernières semaines de l'année scolaire 2016-2017 (copie du projet de ce courrier en annexe du pv du CA).

Afin de ne pas être dans le flou au niveau de l'accueil des élèves, il sera demandé aux familles de préciser (retour coupon du courrier) comment chacun entend envoyer son enfant au collège. Il s'agit pour les enseignants et la Vie Scolaire de bien calibrer l'accueil des élèves.

Il s'agit pour le collège de bien organiser ce temps d'accueil qui, d'expérience, génère toujours de l'inquiétude en ne sachant pas précisément "qui vient, qui ne vient pas ?". Dans pareille situation, il convient donc d'anticiper, de s'organiser pour ne pas rester dans cette inquiétude inutile.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'évolution notée l'an passé, les délégués élèves vont être sollicités pour réfléchir à ce qui peut être proposé en fin d'année. Le CVC (Conseil de la Vie Collégienne) va offrir un cadre intéressant pour traiter cette question.

Le Principal rappelle que le collège est avant tout un lieu de travail, ce pourquoi il a demandé aux professeurs d'être attentifs sur le maintien d'activités de travail et de révision jusqu'à la fin des cours. Toutefois, dans la mesure où les élèves souhaitent faire des propositions et en prenant bien en considération que tout n'est pas possible, il est ouvert à toutes démarches visant à construire un projet concerté où chacun trouvera sa place dans le meilleur esprit et toujours le respect d'autrui.

Il encourage les délégués à se réunir, à réfléchir ensemble pour proposer et concevoir des temps alternatifs.

Ils souhaitent réaffirmer que les professeurs et tous les personnels, chacun dans leur rôle, ont pour priorité que la fin d'année soit l'occasion de renforcer les liens avec les élèves qu'ils ont accompagnés durant ces années "collège".

Le principal rappelle qu'il compte sur chacun pour permettre l'accueil des candidats pour qu'ils puissent composer dans les meilleures conditions. Mme Corbeau ajoute qu'il y aura besoin de plus de personnes pour le secrétariat en raison d'un centre d'examen accueillant davantage de candidats et d'un centre de correction/notation important.

Les informations relatives à la préparation de l'organisation de la période de fin d'année scolaire 2016-2017 sont soumises pour avis au vote du CA : 18 pour 0 contre 0 abstention

6 – Présentation sorties pédagogiques

Ce point avait été mis à l'ordre du jour au cas où... Pas de sortie complémentaire à ce stade de l'année, alors que les déplacements d'élèves ont été anticipés préalablement à la fin de l'année scolaire précédente.

M. le principal invite les professeurs à anticiper de la même manière pour l'an prochain en collaboration avec Mme la gestionnaire. Il convient donc de préparer le CA de juin qui permettra cette anticipation.

7 – Contrats, conventions : Photocopieurs – Téléphonie, "Coin nature"...

Mme Renaudet, gestionnaire, présente des éléments d'appréciation pour définir le choix de prestataires.

Les tableaux avec les éléments comparatifs aboutissent au choix de la société Générale de Bureautique pour les photocopieurs. Société présentant le contrat avec une proposition tarifaire plus intéressante. Il s'agit d'une entreprise locale avec laquelle le collège était déjà lié qui propose des matériels répondant aux besoins du collège et avec un service de maintenance satisfaisant.

Concernant, la téléphonie une mise en concurrence a été faite pour comparer différentes propositions. La société Vist @nd Com qui effectue du courtage en téléphonie est en mesure de proposer un contrat qui aboutira à une baisse des consommations en téléphone avec davantage de possibilités et des forfaits illimités. Il n'y aura aucun changement au niveau des numéros, il n'y aura pas de dégroupage. D'autres établissements ont fait ce choix et ont confirmé le gain tarifaire. Sur la base de ces expériences ce changement présente un intérêt sur le plan comptable dont peut bénéficier le collège en donnant suite à la proposition de contrat.

La gestionnaire évoque le contrat avec l'Union des Sapeurs Pompiers du 44 pour la formation des élèves au PSC1. La prise en charge financière de cette formation qui répond au programme du CESC, se fera à hauteur de 37.00€ par élève sur la subvention "Actions éducatives" du Conseil Départemental.

Des professeurs évoquent qu'ils souhaiteraient eux aussi bénéficier de pareille formation pour être simplement formés pour certains ou pour être recyclés pour d'autres. Mme Verbaere, infirmière, membre du CA et présente, propose d'organiser une session en interne et va faire une proposition de formation pour les collègues intéressés.

La principale adjointe présente le contrat "coin nature" qui est une "convention particulière d'appui financier" proposée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Cette convention a pour but la prise en charge, dans la limite de 500€ de l'installation d'un bassin, dans le patio en face de l'emplacement des ruches, réalisé dans un double objectif :

- permettre aux abeilles d'avoir l'eau nécessaire dont elles ont besoin dans le cadre de la fabrication du miel
- avoir un espace d'observation dans le cadre des cours de SVT.

Une fois signée, cette convention permettra au collège d'être remboursé à hauteur de 80% des dépenses engagées pour la réalisation de ce bassin (sur présentation des factures), à côté duquel il faudra apposer le panneau : "Territoire à énergie positive pour la croissance verte. Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer".

- Vote des membres du CA pour autorisation donnée au principal de signer les contrats présentés :

| | | | |
|---|---------|----------|--------------|
| ➔ Contrat Photocopieurs | 18 pour | 0 contre | 0 abstention |
| ➔ Contrat Téléphonie | 18 pour | 0 contre | 0 abstention |
| ➔ Contrat Union Départementale des Sapeurs Pompiers pour PSC1 | 18 pour | 0 contre | 0 abstention |
| ➔ Contrat Ministère de l'écologie "Coin nature" | 18 pour | 0 contre | 0 abstention |

8 – Questions diverses

M. le Principal évoque qu'il n'a pas reçu de questions diverses.

M. le Principal tient pour sa part à signaler quatre points qui viendront conclure cette réunion :

1. dans le prolongement du précédent conseil d'administration et du point relatif au TRMD (Tableau de répartition des moyens par discipline), les services de l'inspection académique ont communiqué au collège au retour des congés de février que la demande de conversion de 5.5 HSA en 5.5 HP avait été validée au niveau de l'IA 44.

En conséquence, la DHG du collège est constituée comme souhaitée et demandée, en fonction des particularités présentées (postes, nature des postes, temps partiels, CSD-CSR...), avec 490.5 HP et 14.5 HSA au lieu de 485 HP et 20 HSA.

Le total est constant avec 505 heures auxquelles sont ajoutées 8 IMP

Le principal souligne qu'il est très positif d'avoir été entendu par l'inspection académique à ce stade du travail de préparation de la prochaine rentrée scolaire.

2. Il est également très positif comme évoqué précédemment que le Conseil Départemental soit intervenu durant l'été dernier sur la question des toilettes garçons qui ont fait, comme déjà évoqué, l'objet d'une réhabilitation en prenant en compte les remarques du collège afin d'aboutir à une partition du lieu avec une partie 5^{ème} – 6^{ème} et une autre 4^{ème} – 3^{ème}.

Mais dans le même registre il convient aussi d'examiner les toilettes des filles qui sont dans un état qui nécessiterait véritablement une redéfinition globale du lieu.

M. le Principal déclare que sans exagération il s'agit là d'une réelle question de santé publique qui ne peut être minimisée. De façon générale, le rapport des individus, des usagers, aux toilettes que ce soit dans les lieux publics ou dans les entreprises selon des études faites par des sociologues notamment et la médecine du travail font état de comportements particuliers.

Ainsi, les remarques qui lui parviennent de la part de parents – qui ne prennent toutefois pas toujours la mesure des comportements des élèves – sont légitimes.

Il faut convenir, pour ce qui nous concerne que les usages des élèves sont assez étonnants (cf mention dans l'exposé sur le compte financier lors de ce conseil d'administration un peu plus tôt).

Il faut convenir également et comme peuvent en témoigner plusieurs membres du personnel présent à l'ouverture du collège il y a quinze ans que le matériel installé laissait envisager qu'il ne vieillirait pas bien.

A présent et en dépit de l'entretien quotidien convenablement réalisé et de toutes les réparations effectuées en interne pour optimiser l'équipement, le lieu n'est pas, il est vrai, très "accueillant"

A ce jour, si des critiques peuvent être faites en direction de, élèves (jeux avec le papier, occupation inutile du lieu etc...), il est constaté un recul des dégradations sur les serrures. Ces serrures – à un rythme surprenant et excessif – ont été adaptées, modifiées etc... pour qu'elles soient opérantes. En conséquence, sur les onze cabines de toilettes des filles, huit portes fonctionnent et permettent aux élèves de s'installer pour la raison pour laquelle elles sont venues. Du papier – contrairement à ce qui est dit et injustement rapporté – est fourni dans la plupart des cabines (trois distributeurs demeurent cassés).

Concernant les serrures qui fonctionnent bien, le principal précise que des élèves lui ont rapporté que certaines d'entre elles "s'amusaient" à les ouvrir en utilisant une clé de l'extérieur pour actionner l'ouverture de la serrure ou encore en "tapotant" plus ou moins énergiquement (pour ne pas dire violemment) sur la porte pour littéralement faire sauter la serrure.

Voilà pour des indications illustrantes que le principal tenait à rapporter pour éclairer utilement les membres du CA et tous les parents qui ont accès aux PV du CA qui sont en libre accès sur le site du collège pour permettre à chacun d'avoir un aperçu de ce qui peut constituer une partie (seulement) de la vie d'un établissement scolaire.

M. le principal tient à signaler enfin que le Conseil Départemental a été avisé de cette situation et qu'il est convaincu que chacun œuvre au mieux des possibilités budgétaires pour intervenir.

M. Ménard, conseiller départemental que dès réception du mail du principal le 10 mars il a questionné les services du Conseil départemental et Mme Orain, Vice présidente du Conseil départemental en charge des affaires scolaires.

Il déclare apprécier d'avoir été préalablement informé au lieu de découvrir ce type de préoccupation légitime lors du conseil d'administration car cela permet d'anticiper et de prendre les dispositions nécessaires.

Le principal remercie M. Ménard pour le suivi exercé. Un technicien du Conseil départemental a prévu de venir au collège dans la semaine. La problématique va être examinée au mieux des possibilités financières d'intervention de la collectivité.

Les réparations vont être réalisées et si des travaux doivent être envisagés, ils le seront en période d'été. L'été 2017 est certainement à présent trop proche par rapport à l'engagement dans d'autres opérations auprès d'autres établissements. L'été 2018 pourrait être celui de ce projet qui est considéré avec sérieux et attention.

3. M. le Principal propose à M. Thibaud, représentant de la communauté de communes d'intervenir au sujet de la future piscine de Treillières. Ce point avait été abordé pour partie par rapport à l'organisation interne du collège au précédent CA et à la suite de quoi le principal avait adressé un courrier à M. Thibaud (courrier en date du 8 février 2017 annexé au PV).

M. Thibaud informe que la piscine de Grandchamp-Treillières fait l'objet d'une DSP (Délégation de service public). Il confirme que l'ouverture du centre aquatique est prévue pour l'année scolaire 2017/2018.

Le prestataire va définir dans le respect du cahier des charges les règles d'utilisation de cet équipement aquatique.

Une réunion du comité de gestion a lieu le 4 avril prochain, à la suite de laquelle d'autres réunions préfiguratrices pour l'utilisation de cet équipement seront organisées en y associant les enseignants des écoles et des collèges concernés.

Pour les collèges, il précise qu'outre les deux collèges de Treillières, les deux de La Chapelle sur Erdre seront également amenés à bénéficier de cet investissement des collectivités.

M. Thibaud rappelle le cadre avec la circulaire de 2011 (n° 2011-090) bien connue des professeurs d'EPS.

Il précise que les professeurs assureront la prise en charge des élèves pour l'enseignement de cette activité intégrée dans l'EPS et que des MNS (Maîtres nageurs sauveteurs) seront présents sur les bassins pour assurer la surveillance des utilisateurs.

M. Thibaud précise que deux aspects sont pris en compte par les enseignants : l'acquisition et le développement de la compétence "savoir nager" et l'acquisition et le développement des connaissances en hygiène.

4. M. le Principal évoque encore qu'une ébauche du planning d'organisation de différents moments structurants de l'année scolaire 2017/2018 est d'ores et déjà préparée. Des remarques faites par des professeurs en conseil pédagogique ont été prises en compte. Ce document préparatoire sera prochainement diffusé aux membres du personnel dans la perspective du prochain CA

Enfin, M. le Principal :

- signale que l'Amicale laïque de Treillières a adressé un message pour remercier les contributeurs à l'opération de collecte de papiers. 16 tonnes ont été collectées et la somme recueillie va servir aux projets pédagogiques des écoles publiques de Treillières.

- rapporte que Mme Régnier qui ne pouvait être présente à ce CA a tenu à faire part de l'enthousiasme de la mairie de Treillières par rapport à la sollicitation du collège pour la mise en place d'un rallye citoyen à la fin de l'année avec les élèves de 6^{ème} notamment.

- souligne le soutien du Conseil départemental de Loire atlantique et de Mme Orain par rapport aux décisions prises pour répondre favorablement aux sollicitations concernant l'intervention d'associations comme la FAL 44 (fédération des amicales laïques), de l'AROEVEN (association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale), et de la fédération nationale des Francas de Nantes pour des actions de formations et de sensibilisation sur les thèmes de la citoyenneté, de l'égalité, de la lutte contre les discriminations.

Le collège avait été invité pour recevoir une information sur ce dispositif et la réactivité pour déclarer que les équipes enseignantes et éducatives sauraient l'intégrer dans les axes de travail du collège en lien avec le projet d'établissement et les enseignements a abouti à un avis favorable pour bénéficier de ces trois associations.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h45

Fiche de choix et de préparation de l'épreuve Orale du DNB

Session Juin 2017

Copie de cette fiche complétée à remettre au professeur principal pour le 5 mai 2017



Les questions à se poser pour bien préparer son oral du DNB

| | | |
|--|---|--|
| | <input type="checkbox"/> FRANÇAIS <input type="checkbox"/> MATHÉMATIQUES | <input type="checkbox"/> HISTOIRE <input type="checkbox"/> GÉOGRAPHIE |
| Quelles disciplines vous ont aidé à construire votre parcours personnel ? | <input type="checkbox"/> PARCOURS AVENIR - Comment être citoyen aujourd'hui ? - Comment la connaissance du passé me permet-elle de construire mes valeurs ? - C'est quoi des valeurs ? ... - Comment m'investir pour affirmer mes valeurs dans le respect de autres ? | <input type="checkbox"/> PARCOURS CITOYEN ET DE SANTÉ - Comment se préparer au monde de demain ? - Comment être acteur du monde, de la société ? - Comment mieux se connaître pour vivre avec les autres ? - Comment être acteur de sa formation ? - Quels métiers pour le monde d'aujourd'hui - Quelles sont les différentes étapes de ma réflexion sur mon futur métier ? - Comment associer passion, intérêt, avenir, métier(s), activité(s) ? ... |
| <input type="checkbox"/> PHYSIQUE <input type="checkbox"/> CHIMIE <input type="checkbox"/> SCIENCES DE VIE ET DE LA TERRE <input type="checkbox"/> TECHNOLOGIE <input type="checkbox"/> ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE | ? Choisir mon oral : Parcours ou EPI parmi ceux abordés ? | <input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> ANGLAIS <input type="checkbox"/> ESPAGNOL <input type="checkbox"/> LATIN |
| | <input type="checkbox"/> ARTS PLASTIQUES | <input type="checkbox"/> ÉDUCATION MUSICALE |

Candidat

Nom : Prénom : 3^{ème}

Présentation individuelle → exposé : 5 minutes et questions 10 minutes

Présentation collective au sein d'un groupe (2) → Autre membre (nom - prénom) →

→ exposé : 10 minutes et questions 15 minutes

..... 3^{ème}

Choix Parcours
 EPI

Intitulé et contenu de présentation générale au jury

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Rappel de conseils des professeurs : Il est possible de réaliser un diaporama pour présenter son parcours personnel. Ce diaporama vous aidera à l'oral, mais il faudra savoir s'en détacher pour ne pas se contenter de lire les diapositives... Ce diaporama devra être composé de photos, de titres, de mots-clés... L'exposé est court...

A - Présentation générale de l'exposé : Parcours ou EPI

- Donner un titre
- A quelles questions souhaitez-vous répondre dans votre exposé ?
- Quelles disciplines vont permettre de développer les différentes parties de l'exposé ?

B - Comment vous êtes vous déterminé pour choisir ce type d'exposé

- Explication choix de présentation individuelle ou collective
- Quel intérêt pour le sujet ?
- Quelles recherches avez-vous effectuées ?

C - Etes vous satisfait par ce choix d'exposé de parcours ou d'EPI

- Justifier votre réponse
- Quels enseignements en tirez-vous ?
- Quel(s) prolongement(s) envisagez-vous ?

Visa responsable légal
 Mme, M.
 Lu et pris connaissance

**Fiche individuelle
 d'évaluation du Candidat**

Nom : Prénom : 3ème

- Présentation individuelle

☞ exposé : 5 minutes et questions 10 minutes

- Présentation collective au sein d'un groupe (2) → Autre membre

☞ exposé : 10 minutes et questions 15 minutes Nom Prénom

Sujet choisi :

Dans le cadre de ☞

- EPI :
- PARCOURS AVENIR
- PARCOURS CITOYEN et DE SANTÉ
- PARCOURS d'ÉDUCATION ARTISTIQUE et CULTURELLE

Barème

- MI - MAITRISE INSUFFISANTE : 10 POINTS
- MF - MAITRISE FRAGILE : 25 POINTS
- MS - MAITRISE SATISFAISANTE : 40 POINTS
- TBM - TRÈS BONNE MAITRISE : 50 POINTS

Appréciation générale :

.....

Composition Jury

Signatures →

| MAITRISE DE L'EXPRESSION ORALE (50 POINTS) | MAITRISE DU SUJET PRESENTE (50 POINTS) |
|--|--|
| 1- Présenter s'adresser à un auditoire en respectant les codes de l'expression orale : présentation, tenue, posture, regard, registre ou niveau de langue MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> | 1- Décrire présenter le projet : Qui-Quoi ? Quand ? Où ? MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> |
| 2- Structurer présenter son projet de façon organisée et dans le temps imparti : annoncer le plan et le respecter MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> | 2- Analyser justifier la démarche et les choix effectués : Comment ? Pourquoi ? MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> |
| 3- Partager son point de vue maîtriser un vocabulaire précis et étendu, voire spécifique pour exprimer un point de vue, des sentiments, des sensations MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> | 3- Évaluer identifier les acquis et les bénéfices de son projet dans le cadre de son parcours personnel MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> |
| 4- Échanger participer à un échange constructif : partager ou défendre son point de vue en prenant en compte ses interlocuteurs (ses pairs et le jury) MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> | 4- s'Analyser Mesurer sa participation au projet, être conscient de ses points forts et de ses faiblesses MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> |
| Moyenne ou total MEO MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> 10 25 40 50 / 50 | Moyenne ou total MSP MI <input type="checkbox"/> MF <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> TBM <input type="checkbox"/> 10 25 40 50 / 50 |

↙ ↘
 Total : / 100



PROJET

Treillières, le 15 mai 2017

Le Principal

A l'attention des parents d'élèves

Objet : Déroulement de la fin de l'année scolaire

Mesdames, Messieurs,

En raison de différents impératifs de fin d'année (→ épreuves du DNB - diplôme national du brevet les jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017 pour nos élèves), l'organisation de l'accueil nécessite d'être aménagée en cette fin d'année.

Vous voudrez bien noter les informations délivrées ci-après quant au planning concernant le déroulement des derniers jours de classe de cette année scolaire.

Le collège sera fermé du 28 au 30 juin inclus, les congés d'été débuteront le vendredi 7 juillet 2017.

- Du lundi 19 juin au mardi 27 juin 2017

Pour tous les élèves, les cours seront assurés conformément à l'emploi du temps au cours de la semaine.

Retour des livres 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}

les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} rendront leurs livres au cours de la journée du vendredi 23 juin 2017

Les élèves de 3^{ème} pourront conserver leurs manuels et les restitueront le vendredi 30 juin pendant la pause méridienne. A ce même moment, chaque élève de 3^{ème} recevra son ASSR et son exeat (cette pièce comptable peut être demandée à l'inscription dans un nouvel établissement).

→ Du vendredi 23 juin au mardi 27 juin, les élèves de 3^{ème} se verront remettre leur convocation au DNB. Il est rappelé qu'ils doivent bien veiller à disposer d'une pièce d'identité afin de passer les épreuves du DNB.

- Lundi 26 et mardi 27 juin 2017

Pour tous les élèves, les cours seront assurés conformément à l'emploi du temps.

Durant ces deux journées, encadrés par leurs professeurs, les élèves de 3^{ème} mettront ce temps à profit pour effectuer des révisions préalables à l'examen.

- Mercredi 28 juin 2017

Les cours seront supprimés pour permettre la préparation des salles pour la passation de l'examen.

- Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017 : DNB - Brevet

Les cours seront suspendus. Seuls les candidats au DNB (élèves de 3^{ème}) seront accueillis au collège et le service de restauration sera assuré jeudi midi 29 juin et vendredi midi 30 juin pour les candidats (compris dans le forfait ½ pension du 3^{ème} trimestre).

Les élèves de 3^{ème}, en vue de leur inscription aux lycées Monge et Appert (élèves concernés par cette affectation),

se verront remettre leur dossier d'inscription le vendredi 30 juin (à confirmer selon informations lycées).

- Lundi 3 et mardi 4 juillet 2017

Le collège sera centre de correction pour différents centres d'examen les 3 et 4 juillet 2017.

Plusieurs professeurs étant engagés dans les corrections des épreuves du DNB sur d'autres sites, le collège ne sera pas en mesure d'accueillir les élèves et d'assurer les cours ces deux jours.

Par expérience, nous avons ainsi observé qu'à partir de cette date, peu d'élèves reviennent en cours.

Néanmoins, un accueil (avec ½ pension – ticket repas à 3.80€) sera possible **mardi 4 juillet**, de 9 h 00 à 16 h 00 pour les élèves inscrits dans les activités proposées par la Vie Scolaire.

- Mercredi 5 juillet 2017 (sans accueil d'élèves) sera consacré à une journée de réflexion pédagogique pour les enseignants dans le cadre de travaux préparatoires pour la rentrée de l'année scolaire 2017-2018.

- Jeudi 6 juillet 2017

Un accueil sera également possible (avec ½ pension – ticket repas à 3.80€) **jeudi 6 juillet** de 9 h 00 à 16 h 00 pour ceux qui voudront travailler avec un professeur selon les ateliers définis.

Les élèves inscrits (cf coupon ci-dessous à retourner impérativement) seront donc accueillis dans le cadre d'activités organisées en fonction des professeurs disponibles non convoqués pour des opérations liées aux examens de fin d'année.

- Vendredi 7 juillet 2017

Début des congés des élèves. Journée de finalisation de préparation de rentrée avec les personnels.

Yves NOEL
Principal

YN/MAT/2016-2017

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92

Fax
02.28.07.92.93

Mét
ce.0442418P
@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

Copie :
- Affichage salle des professeurs
- Conseiller Principal d'Éducation

Le collège est un lieu de travail et de formation.

Je souhaite ainsi avec l'ensemble du personnel que les élèves soient attentifs au respect d'un bon climat d'études durant ces dernières semaines, pour tirer profit le plus pleinement possible des apports de leurs professeurs qui sont désireux de voir les 3^{èmes} réussir leur brevet et les autres élèves terminer cette année pour préparer la suivante.

Je vous remercie de votre soutien dans cette perspective.

Y. Noël



Informations // Organisation de la fin d'année scolaire 2016-2017

COUPON A RENDRE A LA VIE SCOLAIRE (M. POURTAUD CPE) POUR → LE LUNDI 22 MAI 2017

Mme, M. parent(s) de l'élève Classe :
après avoir pris connaissance des informations relatives à l'organisation de la fin de l'année scolaire (courrier du 15 mai 2017)

vous informe(nt) que mon enfant ne viendra pas au collège ces 2 jours (4 et 6 juillet 2017)

ou

demande(nt) que mon enfant soit accueilli au collège :

le mardi 4 juillet 2017

prendra son repas au collège (au ticket 3.80€)

ne prendra pas son repas au collège

le jeudi 6 juillet 2017

prendra son repas au collège (au ticket 3.80€)

ne prendra pas son repas au collège

Date et signature du responsable légal,

Détermination du Résultat de gestion

| 1ère section | fonctionnement | charges | recettes | résultat de gestion |
|--------------|------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| | Administration et logistique | 104 674,21 € | 103 928,05 € | - 746,16 € |
| | Activités pédagogiques | 121 057,23 € | 117 839,66 € | - 3 217,57 € |
| | Vie de l'élève | 3 474,84 € | 3 474,84 € | - € |
| | total SG | 229 206,28 € | 225 242,55 € | - 3 963,73 € |
| | Restauration | 172 208,94 € | 181 763,48 € | 9 554,54 € |
| | Bourses nationales | 11 902,28 € | 11 902,28 € | - € |
| | total SS | 184 111,22 € | 193 665,76 € | 9 554,54 € |
| | total 1ère section | 413 317,50 € | 418 908,31 € | 5 590,81 € |

Capacité d'autofinancement

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Résultat prévisionnel de gestion | 5 590,81 € |
| amortissement réels | 573,18 € |
| capacité d'autofinancement | 6 163,99 € |

Evolution du Fonds de roulement

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Fonds de roulement fin 2015 | 106 371,38 € |
| capacité d'autofinancement | - |
| Immobilisations 2016 sur réserves | + 6 942,69 € |
| Prélèvement sur fonds de roulement | - 778,70 € |

Fonds de roulement fin 2016

105 592,68 €



stocks
réserves disponibles

4 952,12 €
100 640,56 €

| | |
|-----------------|-------------|
| Service général | 53 615,05 € |
| SRH | 47 025,51 € |

Bilan

Le Bilan est un tableau qui donne une "photographie" de la situation comptable de l'établissement à une date donnée:

le 31 décembre 2016

Il se compose de deux parties:

ACTIF = EMPLOI DES RESSOURCES

| ACTIF IMMOBILISE | |
|--------------------------|-------------------|
| installations techniques | 3 164,10 € |
| autres immobilisations | 4 005,95 € |
| TOTAL | 7 170,05 € |

emplois
stables

Le patrimoine de l'établissement est classé par nature et par biens.

PASSIF = RESSOURCES

| CAPITAUX PROPRES | |
|------------------------|---------------------|
| réserves | 107 171,52 € |
| résultat de l'exercice | 5 590,81 € |
| TOTAL | 112 762,73 € |

ressources
stables

Le compte Réserves de l'établissement comprend des réserves immobilisées (qui ont servi à financer des investissements) et des réserves disponibles.

ACTIF CIRCULANT

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| stocks | 4 952,12 € |
| clients (familles) | 15 859,67 € |
| Etat et collectivités publiques | 51,47 € |
| débiteurs divers | 792,45 € |
| trésorerie | 157 913,91 € |
| TOTAL | 179 569,62 € |
| TOTAL GENERAL ACTIF | 186 739,67 € |

emplois
variables

La partie basse du bilan correspond à "l'actif circulant" lié à l'exploitation:

Les stocks

Les créances d'exploitation qui représentent ce qui reste à recouvrer:

- auprès des familles

- auprès de l'Etat ou des collectivités

- auprès de débiteurs divers

DETTES

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| dettes fournisseurs | 16 316,95 € |
| Etat et collectivités publiques | 44 904,78 € |
| créanciers divers | 12 755,21 € |
| TOTAL | 73 976,94 € |
| TOTAL GENERAL PASSIF | 186 739,67 € |

ressources
variables

La partie basse du bilan est liée à l'exploitation de l'établissement.

Ces éléments se modifient régulièrement.

La ligne Dettes fournisseurs comprend les avances reçues des familles

(repas, voyages...)

La ligne Etat et collectivités correspond à des reliquats de

subventions qui seront utilisés en 2017